

LE DOSSIER

ENFANTS DE LA CREUSE

# La liste des victimes s'allonge

La commission d'experts nommée par le gouvernement afin d'enquêter sur le drame des Réunionnais de la Creuse, révèle dans ses premiers résultats 2150 cas de déplacements forcés entre 1963 et 1982. Un chiffre qui va au-delà des 1615 connus.

Pour Philippe Vitale, président de la commission chargée d'étudier les « déplacements vers la métropole de mineurs réunionnais des années 1963 à 1982 », il s'agit « d'expliquer, pas d'excuser ».

Aux côtés de Michel Vernerey, inspecteur général des affaires sociales honoraire, Wilfrid Bertile, agrégé de géographie, Gilles Gauvin et Prosper Eve, tous deux historiens, le sociologue a pour mission de faire la lumière sur le drame dit des Enfants de la Creuse.

Cette commission d'experts, mise en place suite à la résolution nationale de février 2014 (et qui a démarré son travail de recherche en février 2016) a jusqu'à 2018, pour approfondir les connaissances historiques sur les Enfants de la Creuse, fixer un tableau précis des populations concernées et de leur situation démographique aujourd'hui. Elle doit également réussir à établir une relation précise des décisions et des actes qui ont permis le transfert de ces enfants réunionnais vers l'hexagone.

## Un vrai travail de fourmi

« L'État a reconnu sa responsabilité morale envers ces mineurs. On parle des Réunionnais de la Creuse mais ce sont bien 64 départements de l'hexagone qui les ont accueillis. Le plus gros contingent est celui de la Creuse », souligne Philippe Vitale, qui révélait hier à la préfecture, que le chiffre connu jusque-là de 1615



Reçue par le préfet Dominique Sorain, la commission d'experts composée de Prosper Eve, Gilles Gauvin, Philippe Vitale, Wilfrid Bertile et Michel Vernerey, a jusqu'en 2018 pour conduire son travail de recherche. (Photos Emmanuel Grondin)

cas recensés n'était pas exact. En réalité, il s'agit d'au moins 2150 déplacements forcés. « Le chiffre peut encore évoluer. On a 2150 personnes enregistrées administrativement. Il s'agit d'un tableau où on n'a pas tous les noms. Il y a 350 noms pour lesquels les choses sont claires mais pas pour les autres », annonce Gilles Gauvin, qui épluche les archives.

« Depuis neuf mois, on voit se dégager des éléments qui n'ont pas été

vus auparavant. Aujourd'hui nous arrivons au chiffre de 2150. Nous avons là un chiffre supérieur à celui qui était connu jusqu'à présent. Nous souhaitons établir une liste nominative. Pour ceux qui sont partis alors qu'ils avaient entre 8 mois et 6 ans, il est difficile de s'en rappeler. Il y en a qui ont été adoptés et on doit retrouver leur nom de départ. Les cas sont différents les uns des autres », insiste Philippe Vitale. La tâche est ardue.

Cette commission lance un appel aux « ex-mineurs » qui sont concernés et qui ne le savent même pas. Une rencontre afin d'auditionner ces « ex-mineurs » est prévue ce jeudi au siège du CCEE à Saint-Denis (voir Gros plan). « La question est simple. Combien restent-ils d'ex-mineurs encore vivants aujourd'hui et qui ont été transplantés dans l'hexagone ? C'est un vrai travail de fourmi ».

Combien étaient-ils ? Dans quelles conditions sont partis ces petits réunionnais arrachés à leur famille ? Quelles étaient les motivations du gouvernement Debré ? Quelle était réellement la politique migratoire incarnée par le Bumidom (bureau pour le développement des migrations dans les départements d'Outre-mer) en 1963 ? Pourquoi les yeux ont-ils été fermés sur cette tragédie durant de si longues années ?

Les experts de la commission doivent faire face à ces questions et établir une relation précise entre les décisions et les actes qui ont permis le transfert de ces enfants, filles et garçons, bébés et adolescents. « On sait qu'il y avait une volonté de faire partir des populations. On recherche des éléments de réponse. On sait que les familles qui voulaient adopter en France métropolitaine ne voulaient pas

d'enfants « trop noirs ». Sur des listings étaient inscrits « créole blanc » par exemple », indique la commission, qui tente de photographier ce pan scandaleux de l'histoire réunionnaise. Elle proposera des mesures de compensation individuelle ou collective en faveur de ses enfants déracinés et effectuera un prochain point d'étape sur ses recherches début 2017.

Florence LABACHE

## Des enfances volées



Jean-Philippe Jean-Marie, président de l'association Rassin Anlèr, Jean-Thierry Cheroux et Valérie Andanson font partie des Enfants de la Creuse.

Jean-Jacques Martial, ancien pupille, exilé en Creuse en 1966 (voir en photo ci-contre), Jean-Philippe Jean-Marie, président de l'association Rassin Anlèr, ex-mineur exilé à l'âge de 11 ans, Valérie Andanson, exilée à l'âge de 3 ans, et Jean-Thierry Cheroux, exilé à l'âge de 6 ans, assistaient hier à la conférence de presse organisée par la commission d'experts à la préfecture. Leur émotion était palpable et laisse entrevoir une blessure encore grande ouverte.

Tous espèrent la lumière sur cette affaire dramatique qui a secoué leur vie. Chacun se remémore, apporte des éclairages, dénonce cet exil forcé, accompagne les experts et reste attentif aux conclusions qui seront avancées par ces derniers.

« On attend beaucoup de ce qui va être dit. Beaucoup de choses sont racontées sur cette affaire des Réunionnais de la Creuse mais on veut que toute la lumière soit faite. Je suis Jean-Jacques Martial, celui qui a osé dévoiler cette affaire », scande-t-il, la voix nouée par la colère et la souffrance. Il est le premier à avoir porté plainte contre l'État français et à avoir demandé 1 milliard d'euros de dommages et intérêts pour « privation de famille ».

Arraché de son île, il livre son témoignage au sein d'un ouvrage « Une enfance volée » en 2003. « Ça n'a pas été facile. Le livre a été réédité en 2014, suite à la résolution à l'Assemblée nationale. Il a été préfacé par Nassimah Dindar et Ericka Bareigts. Il y a aussi la postface de deux historiens Yvan Combeau et le

regretté Sudel Fuma », poursuit-il, le ton toujours aussi bouleversant.

Pour Jean-Thierry Cheroux, 56 ans, qui revient pour la première fois à La Réunion, depuis son exil forcé il y a cinquante ans, « le devoir de mémoire est nécessaire ». Jean-Philippe Jean-Marie, qui organisait dimanche un pique-nique et un kabar à Bois-Madame, pour des retrouvailles entre enfants de la Creuse, veut se souvenir du travail entamé par Jean-François Télégone. « En 95, ce grand psychanalyste s'était aperçu du problème. Il avait commencé à faire tout un travail mais il est mort malheureusement dans l'année même. Si on découvre cette problématique aujourd'hui, c'est aussi grâce à lui. On ne doit pas l'oublier. »

F.L.

GROS PLAN

### UNE ADRESSE MAIL

Pour inviter les « ex-mineurs transplantés dans l'hexagone » à se déclarer, une adresse mail a été créée par le comité d'experts: [lesenfantsdelacreuse@outre-mer.gouv.fr](mailto:lesenfantsdelacreuse@outre-mer.gouv.fr)

Cette commission organisera également une audition de ces ex-mineurs ce jeudi 13 octobre de 14 à 16 heures au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion (CCEE, rue Sainte-Marie à Saint-Denis) afin de « connaître leurs attentes, leurs souhaits. Nous allons faire la même chose à notre retour en métropole », indique Philippe Vitale, membre de la commission d'experts.

## En bref

■ **La résolution de février 2014.** L'Assemblée nationale, dans la résolution du 18 février 2014 qu'elle a adoptée, considère que l'État a manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles (enfants réunionnais placés en métropole entre 1963 et 1982), demande à ce que la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée et demande que tout soit mis en œuvre pour permettre à ces ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle.

■ **La commission d'experts.** Elle a démarré son travail d'enquête, de recherche et d'auditions en février 2016. Elle est composée de trois experts réunionnais Wilfrid Bertile, Prosper Eve et Gilles Gauvin, ainsi que deux spécialistes de l'Hexagone Philippe Vitale et Michel Vernerey. Ces cinq membres se réunissent actuellement dans l'île.

■ **Une politique de migration forcée, dénoncée devant les tribunaux.** La politique migratoire incarnée par le Bumidom (créé en 63 et dissous en 82) est portée devant les tribunaux en janvier 2002. Jean-Jacques Martial, forcé à l'exil en 1966, dépose plainte contre l'État pour « enlèvement et séquestration de mineurs, rafle et déportation ». Cette plainte et toutes celles qui l'ont suivie furent repoussées en raison de la prescription des faits. Mais c'est ce qui fera connaître aux yeux de tous cette affaire des Réunionnais de la Creuse. Jean-Jacques Martial publiera l'année d'après « Une enfance volée », un livre dans lequel il raconte son calvaire, qui fut réédité en 2014.



Jean-Jacques Martial